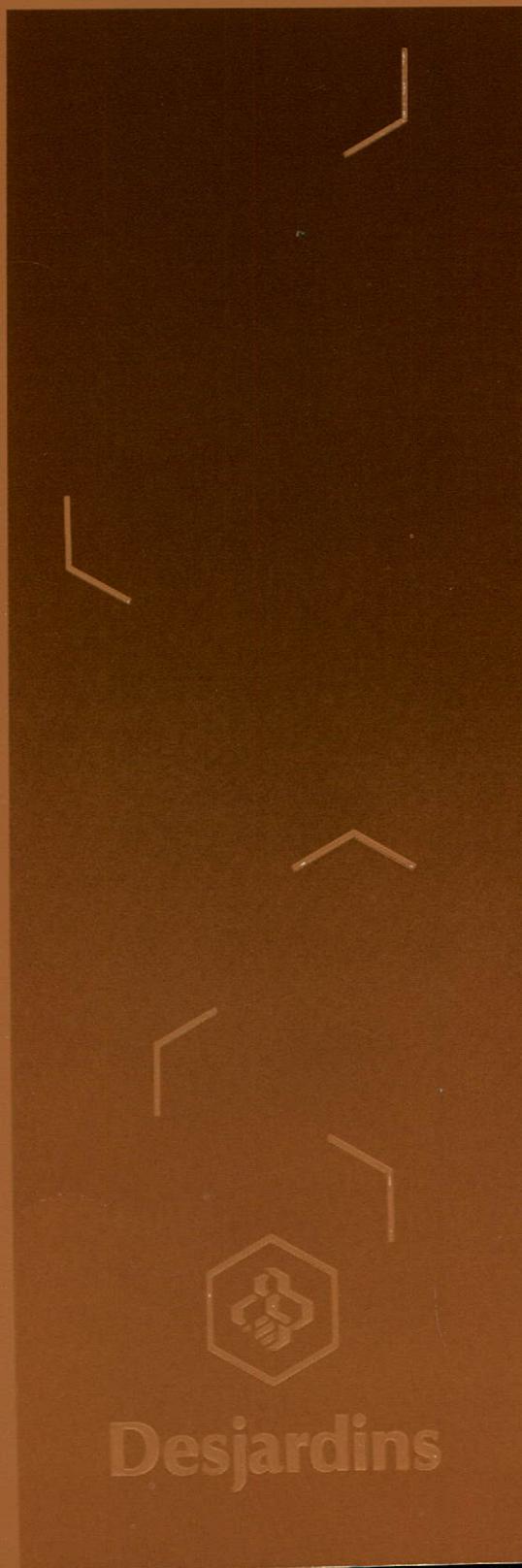


C



Desjardins

POINTS SAILLANTS

	1985 \$	Augmen- tation
Actif	943 827 000	19 %
Avoir des membres	56 727 000	26 %
Assurances en vigueur	21 828 000 000	9 %
Revenus	384 579 000	26 %
Prestations et rentes	173 716 000	15,5 %
Participations et ristournes	16 279 000	47 %
Résultat net	9 905 000	22 %

Fondée en 1948 par les caisses populaires Desjardins, l'Assurance-vie Desjardins est une mutuelle qui a pour mission de fournir un service économique qui procure de la sécurité financière aux individus, aux familles et aux groupes.

SOMMAIRE

Conseil d'administration	p. 2	Evolution de la situation financière	p. 15
Message du président	p. 4	Notes complémentaires	p. 16
Rapport du vice-président directeur général	p. 7	Croissance	p. 20
Résultats	p. 11	En bref...	p. 22
Bilan	p. 12	Direction	p. 30
Excédent non distribué	p. 14	Bureaux	p. 32



CONSEIL D'ADMINISTRATION

membre du Comité exécutif
membre du Comité de placements
membre du Comité de vérification

- 1 **Jean-Marie Ouellet**
Sainte-Foy (Québec)
président du Conseil
- 2 **Oscar Mercure c.m., c.a.**
Lévis (Québec)
président du Comité exécutif
et du Comité de placements
- 3 **Yves Malo**
Montréal (Québec)
1^{er} vice-président
- 4 **Ernest Dauphinais, ingénieur**
Chicoutimi (Québec)
2^e vice-président
- 5 **Ghislain Arsenault**
Bonaventure (Québec)
- 6 **Pierre Blain, b. comm., c.i.a.**
Laval (Québec)
- 7 **François Brien, b.a., d.d.s.**
Amos (Québec)
- 8 **Simon Caron**
Saint-Louis du Ha! Ha! (Québec)
- 9 **Gérard Chabot**
Montréal (Québec)
- 10 **Octavien Charpentier**
Saint-Esprit (Québec)
- 11 **Jean Cloutier**
Laval-des-Rapides (Québec)
- 12 **Jean-Louis Cournoyer**
Saint-Hyacinthe (Québec)
- 13 **Marcel Couture, c.a.**
Lucerne (Québec)
président du Comité
de vérification
- 14 **Lise Julien**
Sillery (Québec)
- 15 **Jean Larouche**
Brossard (Québec)
- 16 **Maurice Lavallée**
Pierreville (Québec)
- 17 **Raymond-Joseph Marcotte**
Régina (Saskatchewan)
- 18 **Albert Scallon**
Sherbrooke (Québec)





MESSAGE DU PRÉSIDENT

Toujours différentes quoique semblables en bien des points, les années qui se succèdent voient l'Assurance-vie Desjardins franchir avec constance des étapes importantes. Nous avons dépassé la marque des 20 milliards de dollars d'assurances en vigueur l'année dernière. Nous atteindrons d'ici quelques mois notre premier milliard de dollars d'actif. En 1985, nous avons établi, pour la troisième année consécutive, un nouveau record quant au résultat net.

Nous sommes fiers à juste titre de cette progression, d'autant plus que cet élan se poursuit pendant une période marquée de nombreux changements au sein de l'industrie des assurances de personnes.

« **N**ous franchissons
avec constance
des étapes importan-
tes. »

Jamais en effet n'avons-nous vu tant de changements profonds marquer notre industrie qu'au cours de ces dernières années. Sont-ce eux qui propulsent notre institution de la sorte ou ralentissent-ils un rythme qui autrement serait insoutenable?

Créée au sein d'un ensemble destiné à s'adapter au décloisonnement des services financiers, notre institution se prête avec aisance au rôle que lui réserve sa nature d'assureur de personnes.

Elle le fait de concert avec les caisses et les autres institutions du Mouvement Desjardins, complétant l'éventail des services qu'elles peuvent mettre à la disposition de leurs membres ou de leurs clients. Elle le fait aussi, hors de ce contexte, auprès de personnes et de groupes de tous les milieux. Dans un cas comme dans l'autre, elle croit que le véritable sens du décloisonnement, pour le consommateur, doit être l'accessibilité. Cela doit s'entendre de la facilité

d'accès à un service, mais aussi d'autres caractères sans lesquels l'accessibilité ne reste qu'une intention: la nature du service, qui doit répondre avec pertinence aux besoins réels et son coût, qui doit être raisonnable.

L'exercice 1985 est important dans cette perspective. Après l'établissement, dans les caisses populaires et d'économie, de la nouvelle assurance-prêt, l'un des services de protection les plus largement répandus et les plus facilement accessibles qui soient, l'Assurance-vie Desjardins termine la mise au point de la nouvelle assurance-épargne qui sera, elle aussi, largement accessible grâce aux caisses.

D'autres étapes importantes ont été franchies, au cours de l'année, qui auront un impact important sur le décloisonnement des services financiers tel qu'il peut se déployer au sein du Mouvement Desjardins.

Un important groupe d'assurés de l'Assurance-vie Desjardins, les membres de la Centrale de l'enseignement du Québec, a maintenant accès à des assurances incendie et automobile du Groupe Desjardins, Assurances générales. Vos deux institutions d'assurances de personnes et d'assurances générales s'unissent ainsi pour offrir un ensemble plus complet de services aux membres d'un groupe assuré, chacune y jouant un rôle et y trouvant son avantage.

Une collaboration semblable avec le Centre Desjardins de traitement de cartes inc., qui gère la franchise de la carte Visa Desjardins, permettra aux détenteurs de ces cartes de bénéficier de nouveaux services d'assurance, encore une fois, facilement accessibles et à un coût raisonnable.

Les services offerts conjointement aux membres par les caisses et les institutions Desjardins sont particulièrement significatifs dans le contexte du décloisonnement des services financiers. C'est une préoccupation que j'ai perçue régulièrement partout où m'a mené jusqu'ici la tournée que j'ai entreprise de tous les secteurs de caisses.

C'est une préoccupation que l'on ressent aussi à l'extérieur du Québec, par exemple en Ontario et au Manitoba où des comités consultatifs donnent lieu à des échanges profitables entre les représentants des caisses et des fédérations et ceux de l'Assurance-vie Desjardins.

Une plus grande accessibilité aux services financiers permettra aux réseaux d'institutions qui offrent ces services de mieux accomplir leur rôle le plus important. Rendant plus faciles pour les citoyens la planification, la gestion et la protection de leurs affaires financières, elles les aideront à mieux atteindre leurs objectifs de sécurité financière.

Ils pourront se rendre plus indépendants financièrement de l'État qui reste, en dernier recours, le soutien des personnes qui ne peuvent — peu importe pour quelles raisons — atteindre cet objectif. Les coûts formidables, pour l'État et pour les contribuables, de cette assistance financière publique sont fréquemment dénoncés et les gouvernements cherchent à les limiter.

« **L**es institutions financières doivent faciliter aux citoyens l'accès à la sécurité financière. »

Dans cette perspective, il est incompréhensible qu'on ait imposé, au Québec, une taxe supplémentaire de 9 % sur les primes d'assurance. Cette mesure a suscité d'énergiques protestations, non seulement de la part des assureurs, mais aussi des citoyens comme l'indiquent les pétitions et les lettres de protestation qui ont inondé le bureau du ministre des Finances qui a imposé cette mesure.

Le nouveau gouvernement a annulé une partie des effets de cette mesure. Nous espérons, comme tous les citoyens taxés sur

leur prévoyance, qu'il prolongera ce geste logique et abolira au plus tôt cette taxe qui introduit chez nous le principe — et la pratique — de la double taxation. En effet, on taxe l'assurance de produits ou services qui sont déjà frappés d'une taxe ou qui en sont par ailleurs exemptés en raison de leur nature.

Au coeur de cette période importante de son existence, notre institution peut compter sur des administrateurs lucides et dévoués.

Nous voyons à regret certains de ces administrateurs nous quitter et nous en accueillons de nouveaux qui ont vite fait d'enrichir les débats du fruit de leur expérience. L'assemblée générale annuelle de 1985 a marqué le départ de Monsieur Lionel Ménard, 2^e vice-président du conseil et administrateur depuis 12 ans, ainsi que de Messieurs Gilles Lemelin et Jean-Yves Gauthier, respectivement membres du conseil depuis 6 ans et 5 ans.

Le conseil s'est alors enrichi de la présence de Messieurs François Brien, d'Amos, Simon Caron, de St-Louis du Ha! Ha! et Gérard Chabot, de Montréal.

Nous remercions Messieurs Ménard, Lemelin et Gauthier de leur apport appréciable aux travaux du conseil et nous souhaitons la bienvenue à leurs successeurs, qui sont déjà bien intégrés à cette équipe.

Les membres du conseil, comme la direction et les employés, ont durement ressenti le décès de Monsieur Alfred Rouleau, qui a dirigé l'Assurance-vie Desjardins depuis le début, en 1949, jusqu'en 1972 alors qu'il a été appelé à présider les destinées de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Tous ceux qui l'ont connu à l'Assurance-vie Desjardins gardent le souvenir d'un bâtisseur énergique qui n'aura pas voulu s'imposer de limite. Il a transmis ce caractère à l'institution qu'il a façonnée ainsi qu'à son personnel.

Le conseil d'administration a accepté la recommandation de la direction de verser un boni de productivité à l'ensemble des employés. C'est un témoignage de la très grande

satisfaction qu'éprouvent les dirigeants de la compagnie à l'endroit du travail accompli par ses 690 employés.

« **M**algré toutes nos réalisations, la mission de l'entreprise reste un programme d'avenir. »

Je désire les remercier, au nom de la direction et aussi au nom de nos assurés, à qui ils s'efforcent pendant toute l'année de fournir les services qui répondent le mieux à leurs besoins.

Cette équipe qui s'améliore constamment a démontré qu'elle aime relever des défis et s'attaquer à des tâches difficiles. Elle aura amplement l'occasion de faire valoir ces talents et cette détermination au cours de la prochaine année et de celles qui suivront.

Avec nos partenaires du Mouvement Desjardins, avec les conseillers professionnels dans le marché des assurances collectives, avec nos assureurs-vie de toutes les régions du Québec, ils continueront à offrir de meilleurs services de protection à un nombre croissant d'assurés, au Québec et dans les autres provinces.

Pour toutes ces personnes, malgré les impressionnantes réalisations que nous avons déjà à notre actif, la mission de l'entreprise, qui figure en première page de ce rapport, reste un programme d'avenir.



Oscar Mercure, c.m., c.a.
président



RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tout au long de l'année, les membres de la compagnie sont juges de l'efficacité avec laquelle nous développons et perfectionnons les services de protection dont ils ont besoin et de l'empressement avec lequel nous répondons à leurs attentes.

Le nombre de nos clients et leur fidélité sont un témoignage non équivoque de leur satisfaction. Cependant, les résultats financiers d'une institution d'assurance doivent être aussi éloquents que ses succès commerciaux, de telle façon que la confiance des assurés soit pleinement fondée.

« Nos résultats financiers sont aussi éloquents que nos succès commerciaux. »

C'est pour cette raison que nous présentons avec fierté ces états financiers. C'est le résultat de la gestion audacieuse et prudente à la fois qui nous fait rechercher constamment de nouvelles façons de mieux répondre aux attentes de nos assurés, tout en garantissant sans compromis chacun de nos engagements.

Ces résultats parlent d'eux-mêmes, mais il est intéressant d'aller au delà des chiffres. L'exercice 1985 démontre, entre autres, que nous obtenons un succès particulièrement remarquable dans les domaines où nous n'avons pas craint de refondre radicalement nos services, comme en assurance-prêt, et ceux où les consommateurs sont les plus attentifs et exigeants, par exemple les rentes.

Nous recueillons le fruit des efforts que nous faisons pour offrir à nos assurés le meilleur équilibre possible entre la sécurité et le rendement d'une part, entre les formules éprouvées et l'innovation d'autre part.

Les états financiers indiquent, encore cette année, des augmentations appréciables de notre chiffre d'affaires, du résultat net et de

l'actif. En plus d'une hausse considérable des participations, on note une progression importante de l'avoir des membres, ce que nous considérons comme un objectif important pour accroître la sécurité de nos assurés.

« Tous nos secteurs d'affaires ont obtenu leur part de succès. »

Il nous plaît de souligner que les résultats de cet exercice sont particulièrement bien équilibrés, comme l'indiquent les états financiers, et que tous nos secteurs d'affaires ont obtenu leur part de succès.

Les revenus

Nos revenus ont augmenté globalement de 26 % et atteignent 384 millions de dollars.

Dans les fonds généraux, les primes et cotisations sont en hausse de 14 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'industrie. Elles ont augmenté de plus de 24 % en assurance-prêt et de 25 % en rentes individuelles et collectives. Ceci indique bien que l'assurance-prêt, dans sa nouvelle formule, obtient un succès remarquable auprès des emprunteurs des caisses. Par ailleurs, nous avons offert pendant toute l'année des taux de rente qui ont été parmi les meilleurs sur le marché.

L'augmentation des revenus de placements des fonds généraux, 21 %, est supérieure de 3 % à la progression de l'actif de ces fonds. Leur taux de rendement est passé de 12,07 % en 1984 à 12,43 % cette année. C'est en effectuant de nombreuses transactions judiciaires que nos responsables des placements ont obtenu ce remarquable résultat dans un marché où les taux étaient à la baisse.

Dans les fonds distincts, il convient surtout de souligner l'importante appréciation du portefeuille. Les gains nets réalisés et non

réalisés augmentent de plus de 39 millions de dollars, ce qui a été favorisé par la hausse du marché boursier et la baisse des taux d'intérêt. Au total, les revenus des fonds distincts ont plus que doublé en 1985 et atteignent 77 millions de dollars.

Les charges

Les charges se sont accrues du même pourcentage que les revenus au total, mais elles ont progressé moins rapidement dans les fonds généraux. Elles atteignent près de 357 millions de dollars.

Dans les fonds généraux, les prestations et rentes ont connu une augmentation de 12 %, ce qui est un peu inférieur à la progression des primes et cotisations. On trouve les principales augmentations dans les rentes individuelles et collectives et en assurance-prêt, ce qui correspond aux secteurs où nos ventes ont le plus augmenté.

Les frais d'exploitation sont en hausse de 23 %, ce qui est raisonnable compte tenu de notre progression qui exige des investissements importants en ressources humaines et techniques.

Les résultats

Le résultat d'exploitation augmente de 31 % et dépasse au terme de cet exercice 27 millions de dollars.

Le résultat net de l'exercice, après les provisions pour les participations et ristournes et les impôts sur le revenu, augmente de 22 % et atteint 9,9 millions de dollars, ce qui constitue un nouveau sommet pour la troisième année consécutive.

Les participations et ristournes

Les participations et ristournes augmentent de 47 % et atteignent 16 millions de dollars. Elles s'accroissent notamment en assurance-vie collective et découlent, en vertu de dispositions contractuelles, des excellents résultats que nous y avons connus.

Les bons résultats de l'assurance-prêt permettent aussi une augmentation substantielle des ristournes. Par contre, nous n'avons pas déclaré de ristournes en assurance-épargne,

cette année, en raison des frais considérables que nous encourons pour développer le nouveau régime et préparer son implantation.

« **L'**actif augmente de 19 % et dépasse 943 millions de dollars. »

Le bilan

L'actif affiche une excellente progression de 19 % et dépasse 943 millions de dollars. Cette augmentation est inégalement répartie entre les fonds généraux, qui s'accroissent de 18 %, et les fonds distincts, dont la progression est de 22 %.

L'état de l'actif indique notamment une remarquable augmentation de 40 % du portefeuille des prêts hypothécaires, qui frôle maintenant les 180 millions de dollars, auxquels il faut ajouter les 53 millions de dollars des fonds distincts investis aussi en prêts hypothécaires. La reprise économique a favorisé cette augmentation en stimulant la demande de prêts de forts montants à plus long terme, ce qui est notre domaine de prédilection.

L'avoir des membres, à 56 millions de dollars, franchit cette année le cap des 50 millions de dollars. Alors qu'il avait augmenté de 20 % en 1984, il progresse cette année de 26 %. Nous sommes très satisfaits de ce résultat qui nous permet d'augmenter encore le rapport entre l'avoir des membres et l'actif des fonds généraux. C'est le propre d'une compagnie mutuelle que de devoir augmenter elle-même son capital. Ce résultat est en conformité avec nos objectifs.

Les assurances en vigueur

Le montant de nos assurances en vigueur atteignait, le 31 décembre, 21,8 milliards de dollars. Il s'agit de la valeur des engagements envers nos assurés en vertu de nos contrats d'assurance-vie. Ce montant ne comprend

pas la valeur des rentes souscrites, ni celle des contrats d'assurance accident-maladie. L'augmentation des assurances en vigueur a été de l'ordre de 9 % en 1985. Elle est particulièrement prononcée en assurance-prêt.

Les services: innovation et renouvellement

Nous voulons perpétuer ce caractère innovateur qui distingue l'Assurance-vie Desjardins et qui résulte de l'imagination dont elle fait preuve afin de mieux servir ses assurés. Nous n'avons pas fait défaut à cette tradition en 1985.

Dès le début de l'année, nous avons lancé la carte DENTAIDE, un nouveau service qui permet aux adhérents protégés par une assurance frais dentaires de recevoir des traitements sans avoir à avancer la partie des frais qui est couverte par l'assurance. Ce service, qui a reçu l'approbation et l'encouragement de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, facilite l'accès aux soins dentaires et favorise l'amélioration de la santé dentaire.

Nous avons clairement manifesté notre préoccupation pour la sécurité routière. En plus de soutenir un programme de sécurité routière pour les enfants de la maternelle depuis cinq ans, nous avons inclus cette année dans notre garantie d'assurance individuelle en cas de mort ou mutilation accidentelles des dispositions qui encouragent le port de la ceinture de sécurité et dissuadent les automobilistes de conduire en état d'ébriété.

Nous avons lancé de nouvelles polices:

– Accirance-voyage, une assurance pour les voyageurs qui comprend l'assurance des frais hospitaliers et paramédicaux, une assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles et une assurance-annulation de voyage.

– Uniplus, un régime d'assurances collectives pour les groupes de 5 à 25 employés, qui comprend toutes les garanties habituelles, y compris l'assurance des frais dentaires.

– La Temporaire à 100 ans, une assurance-vie individuelle à prime fixe dont le capital

décroit après l'âge de 65 ans.

Nous avons amélioré nombre d'autres services:

– L'Assurance populaire Desjardins, qui offre maintenant les options « double protection » et « maintien de la somme assurée », ainsi qu'une rente d'hospitalisation.

– L'Assurance des dirigeants des caisses, dont l'administration est simplifiée et qui offre une protection supplémentaire en cas d'accident ou d'attentat.

– Dépôt-rente, notre régime enregistré d'épargne-retraite, qui offre maintenant une très grande souplesse quant aux périodes d'investissement et au calcul des intérêts.

En outre, nous avons entrepris en 1985, dans le cadre de ce processus continu, la préparation de nouvelles formes de protection dont nos assurés pourront bientôt bénéficier.

Nous avons de plus poursuivi les travaux relatifs à la refonte de l'assurance-épargne, avec la précieuse collaboration d'un comité consultatif qui réunit des représentants de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de fédérations, de caisses populaires et d'économie et de l'Assurance-vie Desjardins.

Le conseil d'administration de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec a accepté la proposition d'un nouveau régime. De concert avec nos partenaires, nous en planifions l'implantation.

Des meilleures ressources humaines et techniques

Les succès qu'on obtient masquent bien souvent les efforts déployés pour y parvenir et l'aide qu'on a pu recevoir. La confiance que nous portent tous ceux qui nous confient une partie ou l'ensemble de leur protection financière est un actif précieux que nous tentons de mériter de nouveau à chaque jour.

Puisqu'ils en ressentent les effets, nos assurés savent bien que notre personnel travaille arduement, se perfectionne et fournit au besoin

des efforts intenses afin d'améliorer les services offerts à notre clientèle. Nous n'hésitons pas à investir des sommes considérables dans le développement des systèmes d'information complexes dont nous avons besoin pour maintenir l'efficacité de notre gestion et de notre service aux assurés.

L'énergie consacrée au développement de nouveaux services et notre détermination de fournir un service efficace et rapide à nos assurés exigent surtout des ressources humaines nombreuses et compétentes.

Plus de 300 de nos employés ont suivi avec succès des cours, des stages ou des séminaires et d'autres personnes se sont jointes au personnel, augmentant le nombre de nos employés permanents de 7 %.

Nous tenons à fournir à ces collaborateurs indispensables des conditions de travail avantageuses. Nous avons entre autres implanté cette année des politiques qui permettent le travail partagé et qui améliorent les avantages offerts aux employés à temps partiel. Elles s'ajoutent à d'autres politiques que nous avons déjà introduites, comme l'horaire flexible, dans ce domaine où nous ne craignons pas non plus l'innovation.

Plusieurs nominations ont eu lieu en cours d'année. Je désire souligner celles de deux vice-présidents, Messieurs Jean-Louis Garant aux Assurances et Rentes collectives et Marcel Pepin à l'Actuariat et Contrôle. Plusieurs directeurs de service ont été nommés: Monsieur Gabriel Boulanger, directeur des Services aux assurés et Madame Andrée Jalbert, directeur des Services techniques et administratifs, aux Assurances et Rentes des caisses; Monsieur Lucien Roy, directeur de l'Administration des contrats, Assurances et Rentes collectives; Monsieur Jacques Bouré, directeur des Prêts hypothécaires; Monsieur Camil Lévesque, directeur de l'Actuariat et Monsieur Gérard Bélanger, directeur du Développement des systèmes d'information.

Les années qui viennent

C'est devenu un lieu commun que de dire que le monde des assurances de personnes a vu plus de changements au cours des dernières années qu'au cours des décennies précédentes.

C'est particulièrement vrai à l'Assurance-vie Desjardins. Nous vivons des années fébriles et enlevantes au service de nos assurés, au sein d'une industrie qui se renouvelle rapidement.

Cette activité débordante nous pose des défis énormes qui exigent toute l'énergie et la compétence de nos collaborateurs et nous contraignent à faire des investissements importants.

« **N**ous connaissons
une croissance
soutenue et ordonnée. »

Malgré cela, nous connaissons une croissance soutenue et ordonnée, nous obtenons des résultats financiers meilleurs d'année en année et nous ne perdons pas le goût, bien au contraire, de soutenir ce rythme et d'aller plus loin.

L'année qui vient verra encore d'autres changements, tout comme les années qui suivront. L'élan de notre développement, qui se poursuit et s'amplifie, est une force puissante qui ne nous laisse pas de repos.

Mais il nous semble que c'est la destinée de l'Assurance-vie Desjardins que de se trouver en perpétuelle mutation. Les changements, les transformations qui l'affectent de l'extérieur ou qui surgissent de l'intérieur sont devenus l'air que nous respirons. Il en est ainsi depuis le début: nous vivons une perpétuelle quête de renouvellement à la recherche de l'excellence.

René Massicotte
René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.
vice-président directeur général

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (en milliers de dollars)

REVENUS	1985 \$	1984 \$
Fonds généraux		
Primes et cotisations (note 3)	239 601	209 949
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements (note 4)	62 301	51 320
Honoraires de gestion et autres	5 345	5 665
	<u>307 247</u>	<u>266 934</u>
Fonds distincts (note 2-A)		
Cotisations	12 922	13 673
Intérêts et dividendes (note 5)	26 184	24 764
Gains nets en capital réalisés et non réalisés	38 226	(1 321)
	<u>77 332</u>	<u>37 116</u>
	<u>384 579</u>	<u>304 050</u>
CHARGES		
Fonds généraux		
Prestations et rentes (note 6)	160 880	144 077
Augmentation de la provision mathématique	69 391	60 487
Intérêts sur dépôts des assurés	2 429	3 239
Taxes sur primes et taxes diverses	3 819	3 453
Commissions	5 356	5 365
Salaires et autres frais d'exploitation moins ceux relatifs aux placements	33 079	26 952
Honoraires de gestion	5 041	2 944
	<u>279 995</u>	<u>246 517</u>
Fonds distincts (note 2-A)		
Prestations et rentes	12 836	6 310
Honoraires de gestion	793	807
Augmentation des engagements	63 187	29 288
	<u>76 816</u>	<u>36 405</u>
	<u>356 811</u>	<u>282 922</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	<u>27 768</u>	<u>21 128</u>
Participations et ristournes (note 7)	16 279	11 096
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34	34
	<u>16 313</u>	<u>11 130</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	<u>11 455</u>	<u>9 998</u>
Impôts sur le revenu (note 1-J)	1 550	1 870
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>9 905</u>	<u>8 128</u>

BILAN

LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1985 \$	1984 \$
ACTIF		
Obligations et débetures (note 1-B)	310 123	282 851
Actions et parts sociales (note 1-C)	38 773	31 891
Prêts hypothécaires (note 1-D)	179 021	127 690
Avances sur polices (note 1-E)	8 270	8 627
Immeubles (note 1-G)		
– siège social	6 148	5 971
– autres	9 940	10 212
Mobilier et équipement (notes 1-H et 1-I)	4 780	3 289
Solde à recevoir sur vente d'actions	273	323
Encaisse et dépôts à terme	13 285	10 745
Primes à recevoir	15 337	15 014
Revenus de placements à recevoir	10 853	9 770
Autres éléments à court terme (note 1-I)	6 376	5 084
	<u>603 179</u>	<u>511 467</u>
Fonds distincts (note 2-B)	340 648	278 374
	<u>943 827</u>	<u>789 841</u>

Approuvé par le Conseil d'administration
Jean-Marie Ouellet, *président du Conseil*
Oscar Mercure, *c.m., c.a., président*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Assurance-vie Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de l'Assurance-vie Desjardins au 31 décembre 1985 ainsi que les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus dans l'industrie canadienne de l'assurance-vie, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 12 février 1986.

	1985	1984
	\$	\$
PASSIF		
Provision mathématique (notes 1-A, 1-K et 2-A)	467 040	400 433
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	25 653	22 878
Provision pour participations et ristournes	16 796	13 272
Dépôts des assurés	16 836	15 031
Commissions, salaires et autres frais à payer	3 245	2 464
Taxes et impôts à payer (note 1-K)	2 841	2 200
Autres éléments à court terme (note 1-K)	14 041	10 185
	<u>546 452</u>	<u>466 463</u>
Engagements des fonds distincts	340 648	278 374
	<u>887 100</u>	<u>744 837</u>
 AVOIR DES MEMBRES		
Fonds de réserve (M.C.P.E.D.)	575	575
Excédent non distribué:		
– affecté	10 076	8 347
– non affecté	46 076	36 082
	<u>56 727</u>	<u>45 004</u>
	<u>943 827</u>	<u>789 841</u>

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai fait l'évaluation du passif des polices de l'Assurance-vie Desjardins pour le bilan au 31 décembre 1985 et pour l'état des résultats de l'exercice clos à cette date.

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance. La provision mathématique des polices constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie. Cette provision répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats. Le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la provision mathématique, est approprié.

Marcel Pepin, *f.s.a., f.i.c.a.*

Lévis, le 4 février 1986.

EXCÉDENT NON DISTRIBUÉ

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (en milliers de dollars)			
	Excédent affecté \$	Excédent non affecté \$	Total 1985 \$	Total 1984 \$
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	8 347	36 082	44 429	36 854
Redressements des exercices antérieurs (note 1-K)	—	1 818	1 818	(553)
SOLDE REDRESSÉ	8 347	37 900	46 247	36 301
Résultat net de l'exercice	—	9 905	9 905	8 128
Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	671	(671)	—	—
Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif	1 017	(1 017)	—	—
Augmentation de la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	41	(41)	—	—
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	<u>10 076</u>	<u>46 076</u>	<u>56 152</u>	<u>44 429</u>
			1985 \$	1984 \$
L'EXCÉDENT AFFECTÉ SE RÉPARTIT COMME SUIT:				
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-F)			6 074	5 403
Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif (note 1-I)			3 753	2 736
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)			249	208
EXCÉDENT AFFECTÉ			<u>10 076</u>	<u>8 347</u>

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES FONDS GÉNÉRAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1985 \$	1984 \$
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds provenant de l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	9 905	8 128
Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
redressements des exercices antérieurs (note 1-K)	1 818	(553)
amortissement de divers éléments d'actif	(3 659)	(1 510)
augmentation des provisions au titre des prestations futures	72 907	63 118
divers	2 013	6 017
Augmentation (diminution) des dépôts des assurés	1 805	(1 781)
	<u>84 789</u>	<u>73 419</u>
Fonds provenant des activités de placements		
Obligations et débetures	58 080	44 695
Actions et parts sociales	20 708	9 155
Prêts hypothécaires	22 117	19 233
Immeubles	3 241	2 985
	<u>104 146</u>	<u>76 068</u>
	<u>188 935</u>	<u>149 487</u>
AFFECTATION DES FONDS		
Fonds affectés à l'exploitation		
Acquisition de mobilier et d'équipement	2 546	1 560
Augmentation (diminution) des avances sur polices	(357)	(470)
	<u>2 189</u>	<u>1 090</u>
Fonds affectés aux activités de placements		
Obligations et débetures	82 942	94 580
Actions et parts sociales	24 848	13 674
Prêts hypothécaires	73 433	28 122
Immeubles	2 983	5 449
	<u>184 206</u>	<u>141 825</u>
	<u>186 395</u>	<u>142 915</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME		
	<u>2 540</u>	<u>6 572</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les états financiers figurant dans ce rapport annuel répondent aux exigences du Département des assurances du Canada. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

1 – CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS GÉNÉRAUX

A) Provision mathématique

La provision mathématique des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

La provision mathématique de certains contrats étant négative ou inférieure à leur valeur de rachat, une réserve complémentaire de 249 000 \$ (208 000 \$ en 1984) a dû être constituée en conséquence.

À des fins d'impôts, la provision mathématique des assurances individuelles est calculée selon la méthode temporaire préliminaire.

B) Obligations et débentures

Les obligations et débentures sont présentées au coût amorti auquel on ajoute le solde non amorti des gains et pertes réalisés sur la vente de ces titres. Ces gains et pertes en capital sont amortis en ligne droite jusqu'à l'échéance du titre vendu sans toutefois dépasser 20 ans.

	1985 \$	1984 \$
	(en milliers de dollars)	
Coût amorti	306 723	279 050
Pertes non amorties	<u>3 400</u>	<u>3 801</u>
Valeur comptable	<u>310 123</u>	<u>282 851</u>
Valeur marchande	<u>325 358</u>	<u>276 624</u>

La perte portée aux résultats de l'exercice s'établit à 49 000 \$ (291 000 \$ en 1984).

C) Actions et parts sociales

Les actions et parts sociales sont présentées au coût redressé. Le compte de redressement est constitué des gains nets réalisés et non encore portés aux résultats.

Une somme de 15 % des gains ou pertes nets réalisés et non réalisés de l'exercice ainsi que du compte de redressement est portée aux résultats.

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$
Coût	43 077	38 758
Compte de redressement	(4 304)	(6 867)
Coût redressé	<u>38 773</u>	<u>31 891</u>
Valeur marchande . . .	<u>54 314</u>	<u>41 759</u>

Le gain porté aux résultats de l'exercice s'établit à 2 742 000 \$ (1 741 000 \$ en 1984).

D) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur solde débiteur compte tenu d'une provision pour perte éventuelle.

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$
Solde débiteur net . . .	<u>179 021</u>	<u>127 690</u>
Valeur marchande . . .	<u>189 757</u>	<u>152 044</u>

E) Avances sur polices

Les avances sur polices sont comptabilisées à leur solde débiteur et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices.

F) Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques exige une réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements. La réserve minimale requise s'élève 6 074 000 \$ au 31 décembre 1985 (5 403 000 \$ en 1984).

G) Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût. L'édifice du siège social est amorti selon la méthode de la ligne droite à raison de 2% par année.

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$
Édifice du siège social	7 862	7 537
Amortissement accumulé	<u>(1 714)</u>	<u>(1 566)</u>
Valeur nette	<u>6 148</u>	<u>5 971</u>

D'autres immeubles sont amortis sur leur durée de vie utile et certains font l'objet d'une provision pour dépréciation.

H) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de la ligne droite sur leur durée de vie utile.

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$
Mobilier et équipement	8 769	6 223
Amortissement accumulé	<u>(3 989)</u>	<u>(2 934)</u>
Valeur nette	<u>4 780</u>	<u>3 289</u>

I) Autres éléments d'actif à court terme et mobilier et équipement

Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Département des assurances du Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments (sauf l'équipement informatique) soit viré à l'excédent non distribué affecté.

J) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable.

K) Redressement des exercices antérieurs

Pour l'exercice 1985:

Le solde de l'excédent non distribué non affecté au 1^{er} janvier 1985 a été redressé pour tenir compte d'une ristourne de réassurance-vie, de changements dans la méthode et les hypothèses de calcul de la provision mathématique et de cotisations additionnelles d'impôts sur le revenu. L'ajustement net de 1 818 000 \$ se détaille comme suit:

	Montant brut	Quote-part d'un coassureur	Impôts sur le revenu	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Ristourne de réassurance-vie...	2 629	528	1 047	1 054
Changement de méthode et d'hypothèses de calcul de la provision mathématique	2 850	—	679	2 171
Cotisations additionnelles d'impôts	—	—	1 407	(1 407)
	<u>5 479</u>	<u>528</u>	<u>3 133</u>	<u>1 818</u>

Pour l'exercice 1984:

Suite à une modification de pratique comptable concernant les indemnités de vacances du personnel, le solde de l'excédent non distribué non affecté au 1^{er} janvier 1984 a été redressé d'un montant brut de 960 000 \$, diminué d'impôts à recouvrer de 407 000 \$, laissant un ajustement net de 553 000 \$.

2. CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS DISTINCTS

A) Écart entre les revenus et les charges

L'écart entre les revenus et les charges des fonds distincts, qui s'élève à 516 000 \$ en 1985, n'affecte pas le résultat net de l'exercice puisque la provision mathématique des fonds généraux augmente d'une somme correspondante à cet écart. En 1984, elle augmentait de 711 000 \$.

B) Placements des fonds distincts

	1985 \$	1984 \$
	(en milliers de dollars)	
Obligations	140 380	124 340
Actions	137 471	84 070
Prêts hypothécaires	53 697	55 409
Immeubles	1 033	914
Dépôts à terme	1 350	7 500
Autres éléments d'actif	6 717	6 141
	<u>340 648</u>	<u>278 374</u>

Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés entièrement à l'exercice.

3 — PRIMES ET COTISATIONS (FONDS GÉNÉRAUX)

	1985 \$	1984 \$
	(en milliers de dollars)	
Assurance-vie individuelle	16 210	16 114
Rentes individuelles	32 719	25 686
Assurance-vie collective	22 145	21 750
Rentes collectives	19 762	16 172
Assurance-prêt (vie et invalidité)	81 426	65 815
Assurance-vie épargne et capital social	8 580	8 514
Assurance accident-maladie et invalidité	58 759	55 898
	<u>239 601</u>	<u>209 949</u>

Ces montants ne comprennent pas les revenus générés par les groupes à qui nous ne fournissons que des services administratifs et qui s'élèvent à 29 050 000 \$ (29 215 000 \$ en 1984).

4 – INTÉRÊTS, DIVIDENDES, LOYERS ET GAINS NETS EN CAPITAL APRÈS DÉDUCTION DES FRAIS DE PLACEMENTS (FONDS GÉNÉRAUX)

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$ (en milliers de dollars)
Intérêts:		
Obligations	36 431	31 149
Prêts hypothécaires	19 088	16 738
Avances sur polices	559	575
Dépôts à terme . . .	1 285	1 509
Autres	135	108
	<u>57 498</u>	<u>50 079</u>
Dividendes	2 798	2 066
Loyer du siège social	1 850	1 720
Gains nets en capital portés aux résultats	3 271	953
Autres revenus de placements	1 479	815
	<u>66 896</u>	<u>55 633</u>
Frais relatifs aux placements	4 595	4 313
	<u>62 301</u>	<u>51 320</u>

5 – INTÉRÊTS ET DIVIDENDES (FONDS DISTINCTS)

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$ (en milliers de dollars)
Intérêts:		
Obligations	13 786	13 505
Prêts hypothécaires	6 944	7 220
Dépôts à terme . . .	867	1 139
Dividendes	4 556	2 867
Autres	31	33
	<u>26 184</u>	<u>24 764</u>

6 – PRESTATIONS ET RENTES (FONDS GÉNÉRAUX)

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$ (en milliers de dollars)
Assurance-vie individuelle	9 676	9 687
Rentes individuelles	17 946	11 488
Assurance-vie collective	13 677	14 802
Rentes collectives	13 655	11 739
Assurance-prêt (vie et invalidité)	53 578	47 776
Assurance-vie épargne et capital social	7 459	7 225
Assurance accident-maladie et invalidité	44 889	41 360
	<u>160 880</u>	<u>144 077</u>

7 – PARTICIPATIONS ET RISTOURNES (FONDS GÉNÉRAUX)

	1985 \$ (en milliers de dollars)	1984 \$ (en milliers de dollars)
Assurance-vie individuelle	1 143	1 172
Rentes individuelles	52	67
Assurance-vie collective	4 402	1 802
Rentes collectives	572	580
Assurance-prêt (vie et invalidité)	8 957	4 610
Assurance-vie épargne et capital social	(3)	1 079
Assurance accident-maladie et invalidité	1 156	1 786
	<u>16 279</u>	<u>11 096</u>

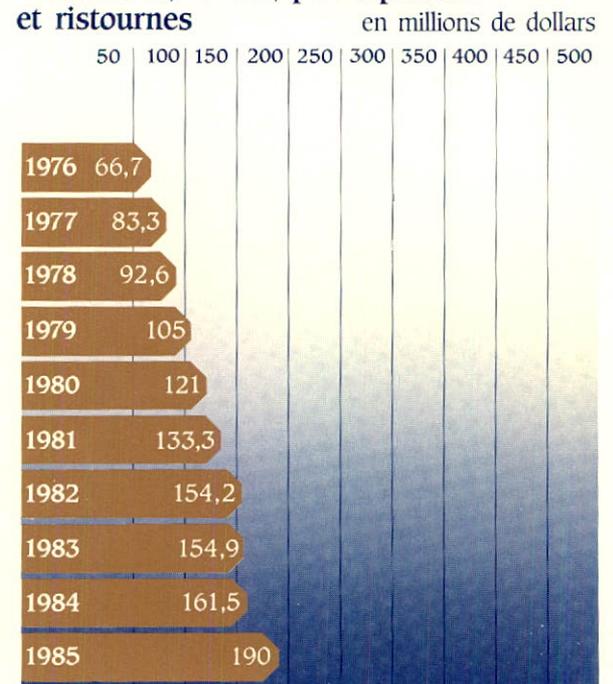
CROISSANCE

RÉSULTATS	(en milliers de dollars)		
	1985 \$	1980 \$	1976 \$
Revenus			
Primes et cotisations	252 523	158 523	99 621
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements	126 711	42 617	17 335
Autres	5 345	2 542	1 138
Total des revenus	384 579	203 682	118 094
Charges			
Prestations et rentes	173 716	108 188	60 333
Augmentation de la provision mathématique	69 391	24 400	17 322
Taxes sur primes et taxes diverses	3 819	2 410	1 544
Commissions	5 356	3 647	2 366
Autres frais d'exploitation	33 079	17 475	9 658
Participations et ristournes	16 279	15 180	12 706
Augmentation des engagements des fonds distincts	63 187	28 271	9 780
Autres	8 297	3 165	1 459
Impôts sur le revenu	1 550	(463)	637
Total des charges	374 674	202 273	115 805
Résultat net de l'exercice	9 905	1 409	2 289

Revenus



Prestations, rentes, participations et ristournes



BILAN	(en milliers de dollars)		
	1985 \$	1980 \$	1976 \$
Actif			
Obligations et débetures	450 503	181 447	83 657
Actions et parts sociales	176 244	73 223	26 473
Prêts hypothécaires	232 718	144 411	70 482
Autres éléments d'actif	84 362	46 159	26 311
Total de l'actif	943 827	445 240	206 923
Passif et avoir des membres			
Provision mathématique	467 040	204 064	105 785
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	25 653	40 689	17 925
Provision pour participations et ristournes	16 796	16 744	13 205
Engagements des fonds distincts	340 648	140 141	50 575
Autres éléments de passif	36 963	16 642	6 678
Avoir des membres	56 727	26 960	12 755
Total passif et avoir des membres	943 827	445 240	206 923
STATISTIQUES			
Assurances en vigueur	21 828 125	14 064 560	7 734 000
Taux de rendement net	12,43 %	10,05 %	8,92 %

Actif

en millions de dollars

100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

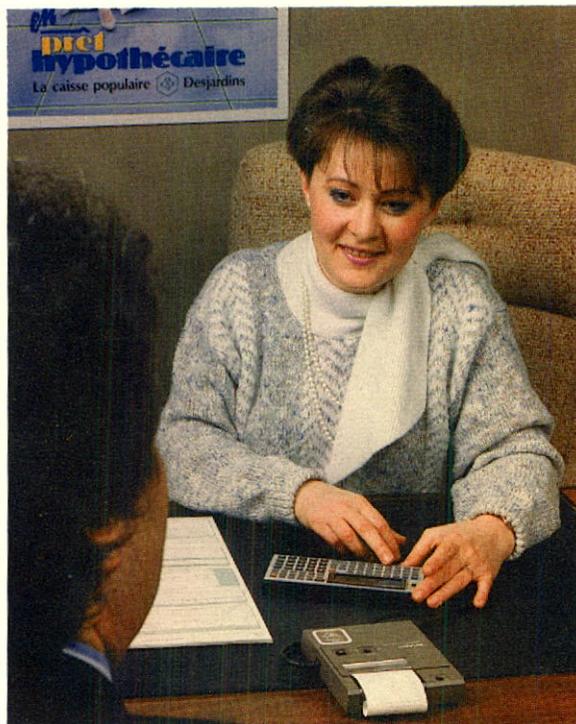


Assurances en vigueur

en milliards de dollars

2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24





À L'HEURE DU MICRO-ORDINATEUR

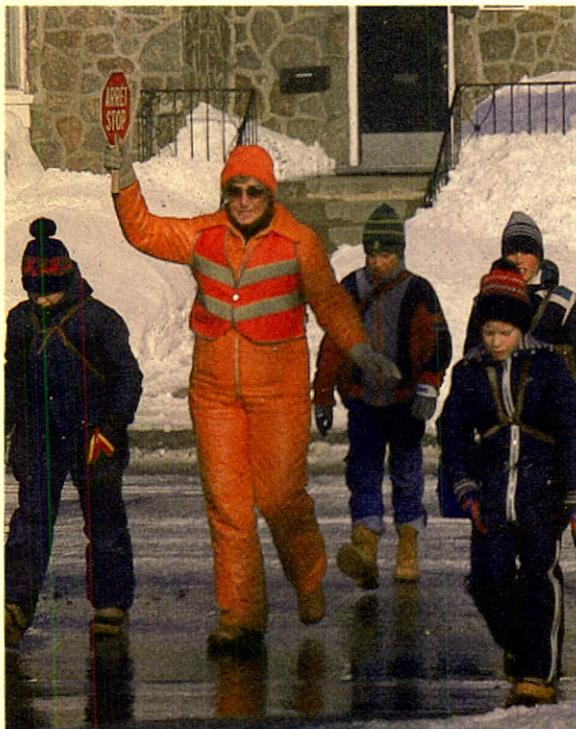
Le membre de la caisse vient de demander un emprunt. Le conseiller presse quelques touches sur un petit engin qui a l'allure d'une calculatrice et en regarde surgir une feuille de papier qu'il montre à son client.

Tout y est: frais de crédit d'intérêt, frais de crédit d'assurance, frais de crédit totaux, montant de remboursement, taux d'intérêt à inscrire au contrat, taux d'intérêt équivalent et même, pour le grand ordinateur de SIC, les taux de prime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité. Tout, et si vite!

L'agent-conseil vient d'utiliser l'un des 2 700 micro-ordinateurs qui ont été fournis par l'Assurance-vie Desjardins à plus de 1 770 caisses et comptoirs de service.

Avec son programme Info-Cal, développé conjointement par l'Assurance-vie Desjardins et La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, ce petit ordinateur contribue à simplifier l'administration de l'Assurance-prêt Desjardins et de tous les prêts.

Et il peut servir de calculatrice!



À LA MATERNELLE...

Y a-t-il un plus beau jour, pour un enfant, que celui où il prend pour la première fois l'autobus pour aller enfin à la maternelle?

Depuis plus de cinq ans maintenant, l'Assurance-vie Desjardins collabore avec l'Association d'éducation préscolaire du Québec, dans le cadre du programme «L'enfant de maternelle et la sécurité routière», pour éduquer ces nouveaux écoliers à la sécurité sur le chemin de l'école.

Grâce à une nouvelle entente entre les deux organismes, le programme sera élargi et abordera deux sujets devenus malheureusement fort importants: la violence faite aux enfants et les abus sexuels. Des vidéos sont en cours de réalisation et seront ensuite mis à la disposition des enseignants de maternelle.

L'Assurance-vie Desjardins et les membres de l'Association espèrent que ce programme sensibilisera les tout-petits à l'importance de la sécurité et fera en sorte que ces premiers mois d'école ne laissent que d'heureux souvenirs.

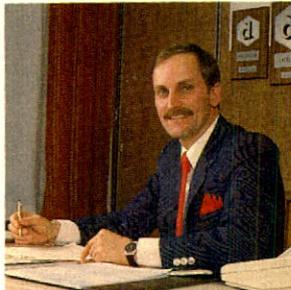
UN DON ASSURÉ

Auriez-vous pensé à faire don d'une police d'assurance à un organisme? L'assurance est un outil de protection tellement souple qu'on peut lui trouver bien des usages, y compris le don d'une police. La Fondation Girardin-Vaillancourt pourra bénéficier de cette forme de «don assuré».

L'idée est simple. Au lieu de donner de l'argent, on souscrit une police d'assurance et on nomme bénéficiaire de la police l'organisme que l'on veut aider. Le montant de la prime est déductible du revenu à titre de don de charité.

Cette formule permet de choisir des modalités de paiement de la prime qui conviennent au donateur. Elle permet aussi de faire don d'une somme beaucoup plus importante qui sera versée... le plus tard possible. Dès que la police a une valeur de rachat, l'organisme bénéficiaire peut l'utiliser.

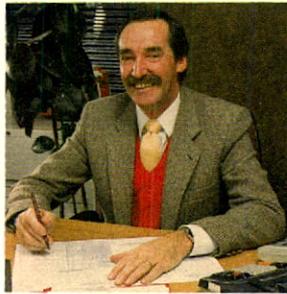
Pour obtenir plus d'information sur cette forme originale de don, il suffit de s'adresser à la Fondation Girardin-Vaillancourt ou à un assureur-vie Desjardins.



Germain Simoneau



Rémy Bédard



Gilles Verreault

LES TROPHÉES DES AGENCES

Le nouveau directeur de l'agence Desjardins commence bien. Monsieur Germain Simoneau, à sa première année, a conservé le trophée de l'Agence de l'année, que son prédécesseur, Monsieur Raymond Verret, avait mérité au cours des deux années qui ont précédé sa retraite.

Monsieur Simoneau a aussi reçu le trophée « Production », décerné à l'agence qui a obtenu le plus fort volume de nouvelles affaires.

Le trophée « Progrès », remis à l'agence dont les assureurs-vie obtiennent la plus forte augmentation des commissions, a été mérité par l'agence Québec, de Monsieur Rémy Bédard.

Monsieur Gilles Verreault, de l'agence Montréal-Rive-Sud, a obtenu le trophée « Recrutement », devenant de ce fait le premier directeur d'agence à avoir fait graver son nom sur tous les trophées.

LA VIE DE SALON

Assureurs-vie, représentants aux caisses et experts en prêts hypothécaires de l'Assurance-vie Desjardins ont fait la vie de salon à l'occasion en 1985. Ne les envions pas trop: passer des heures debout dans le bruit et l'agitation, à répondre aux questions de centaines de visiteurs du Salon de l'Épargne-Placements, de la PME ou du Troisième Âge n'est pas de tout repos.

Les représentants de l'Assurance-vie Desjardins participent à ces salons en compagnie de leurs collègues des caisses et d'autres institutions, dans le kiosque Desjardins.

Ils en ressortent fatigués mais satisfaits. Un tel bain de foule les met en contact avec beaucoup de personnes qui ont des questions à poser, et qui ont souvent besoin de leurs services. Leur conclusion: nombreuses sont les personnes qui ont des besoins en matière de sécurité financière, qui se révèlent vite lorsqu'elles ont l'occasion de parler de leur situation.



UNE ASSURANCE-ACCIDENT DONT LE MONTANT DÉPEND DE LA PRUDENCE AU VOLANT

L'Assurance-vie Desjardins a lancé en 1985 une nouvelle forme d'assurance-accident qui encouragera ses assurés à être des automobilistes prudents. En effet, la garantie en cas de mort ou mutilation accidentelles qu'elle offre comme complément à ses assurances individuelles comprend deux nouvelles clauses reliées au respect de la loi:

- une *augmentation de 10 %* des prestations prévues si l'assuré portait sa ceinture de sécurité lors de l'accident;
- l'*annulation* de cette garantie supplémentaire si l'assuré était au volant en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants.

Cette nouvelle politique n'a pas d'effet sur l'assurance-vie de base, qui reste payable peu importent les circonstances du décès. Elle s'applique à la garantie en cas de mort ou mutilation accidentelles, en vertu de laquelle un montant supplémentaire est payable si le décès ou la mutilation sont provoqués par un accident.

L'Assurance-vie Desjardins a pris cette initiative afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière, qui doit préoccuper toutes les personnes qui circulent sur les routes. Elle entend aussi reconnaître concrètement que les habitudes de conduite de ses assurés ont un effet sur leur espérance de vie: ceux qui portent leur ceinture de sécurité augmentent leurs chances de survivre à un accident et ceux qui conduisent sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants mettent leur vie et celle des autres en danger.



De gauche à droite, Madame Hélène Gosselin, Monsieur Michel Couture, Monsieur Pierre-E. Morel, Madame Thérèse Savard et Monsieur Denis Latulippe.

UN PERSONNEL DE MIEUX EN MIEUX FORMÉ

Un nouveau *fellow* en actuariat, quatre nouveaux *fellows* du *Life Management Institute*, 83 examens spécialisés en assurance réussis et 159 cours, stages et autres séminaires suivis par plus de 325 employés. Voilà résumée l'année « scolaire » à l'Assurance-vie Desjardins.

Monsieur Denis Latulippe a complété les examens requis pour devenir *fellow* de la Société des actuaires. Mesdames Hélène Gosselin et Thérèse Savard, ainsi que Messieurs Michel Couture et Pierre-E. Morel sont devenus *fellows* du *Life Management Institute*, une institution mise sur pied par l'industrie nord-américaine des assurances de personnes afin de développer et administrer un programme de formation en gestion.

Une telle activité n'est pas étonnante à l'Assurance-vie Desjardins, où le perfectionnement des employés est activement encouragé et soutenu. Des spécialistes en formation développent et donnent les cours nécessaires pour répondre à des besoins identifiés lorsque de tels cours n'existent pas ou sont difficilement accessibles.

LA POLICE TEMPORAIRE À 100 ANS

La nouvelle police Temporaire à 100 ans est adaptée aux besoins des personnes qui désirent assurer le remplacement de leur revenu en cas de décès, puis conserver, à leur retraite, un montant d'assurance moins élevé.

La protection de cette police reste fixe jusqu'à l'âge de 65 ans, puis elle décroît chaque année jusqu'à l'âge de 80 ans, où elle atteint 25 % du capital original. Elle reste à ce niveau jusqu'au décès.

La police est entièrement payée à l'âge de 65 ans. La personne à la retraite n'a donc plus de prime à payer, mais conserve un montant de protection réduit.

La Temporaire à 100 ans introduit une innovation dans ce genre de police. L'assuré décide au moment de l'achat s'il désire maintenir le plein montant de sa protection après l'âge de 65 ans, moyennant une prime supplémentaire. Il pourra confirmer ce choix au moment de la retraite ou changer d'idée et laisser le capital diminuer. Dans ce cas, on lui remboursera les primes supplémentaires qu'il aura payées.

Cette nouvelle police est offerte en exclusivité par les assureurs-vie Desjardins.

40 000 POLICES REVALORISÉES

Quelque 40 000 détenteurs de contrats individuels de l'Assurance-vie Desjardins sont couverts par une protection supplémentaire gratuite de 60 millions de dollars au total. Cette mesure, qui a pris effet en mai 1985, porte à 140 millions de dollars la valeur de la protection supplémentaire offerte sans frais à ses assurés par la compagnie.

L'Assurance-vie Desjardins retourne ainsi à ses assurés les bénéfices plus importants que prévus qui ont été réalisés sur certaines catégories de polices. Ces bénéfices supplémentaires sont dus surtout aux revenus de placements sur les sommes gardées en réserve pour ces polices. Ces revenus ont été plus élevés qu'on l'anticipait au moment de l'émission de ces polices, il y a quelques années.

Les assurés qui bénéficient de cette protection supplémentaire sont couverts sans frais par un capital additionnel qui peut atteindre, dans certains cas, jusqu'à 25 % du capital de base. Cette assurance supplémentaire est en vigueur jusqu'en mars 1989.

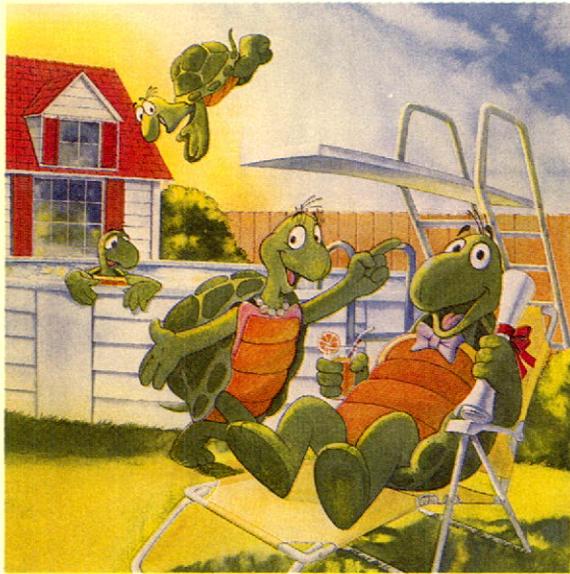


ACCIRANCE-VOYAGE DESJARDINS

La nouvelle Accirance-voyage Desjardins offre aux voyageurs une assurance des frais hospitaliers et médicaux, une assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles, ainsi qu'une assurance en cas d'annulation ou d'interruption de voyage.

Elle couvre notamment les frais encourus en cas de maladie ou d'accident nécessitant une hospitalisation à l'étranger, de même que certains frais de subsistance pour le compagnon du voyageur hospitalisé.

Accirance-voyage Desjardins est offerte aux membres dans les caisses Desjardins.



DES COMMUNICATIONS DE PRIX

L'année 1985 aura été bonne pour les communications à l'Assurance-vie Desjardins, si l'on en juge par les prix qu'elle a mérités: 5 prix d'excellence au concours de la *Life Communicators Association*, 2 premiers prix aux *Last Draft Awards* de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et une finale aux *Mercuriades 85*.

Le concours de la *Life Communicators Association* met en lice les créations des compagnies d'assurance-vie de toute l'Amérique du Nord. Celui de l'A.C.C.A.P. s'adresse aux compagnies canadiennes.

Les documents gagnants seront aisément reconnus par plusieurs: le message télévisé sur l'Assurance-prêt Desjardins (avec la tortue près de sa piscine), le rapport annuel 1984, le matériel promotionnel d'Accirance, les dépliants sur l'assurance individuelle pour les gens d'affaires et le guide de la planification financière du Service professionnel d'analyse et de consultation.

L'Assurance-vie Desjardins a été finaliste aux *Mercuriades 1985* dans la catégorie Marketing, grandes entreprises, pour la campagne de lancement de l'Assurance-prêt Desjardins. Les *Mercuriades* sont organisées chaque année par la Chambre de commerce du Québec.

DES SYSTÈMES BIEN DÉVELOPPÉS

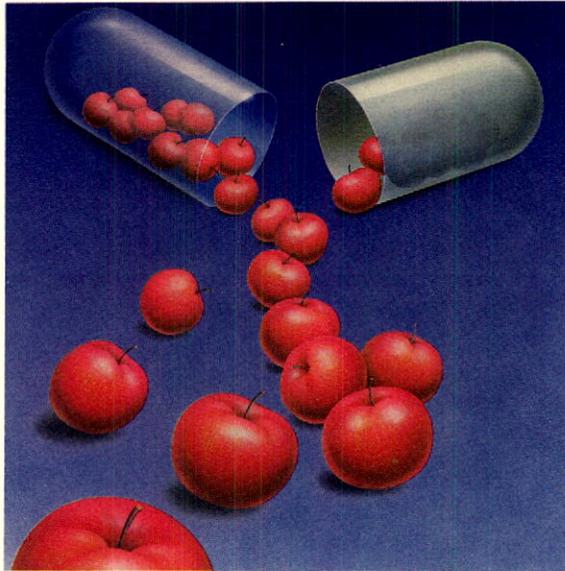
L'analyse, le traitement et l'emmagasinage de l'information nécessaire à la gestion de nos contrats exigent un support technologique imposant. Environ deux employés sur trois disposent d'un écran — poste d'affichage ou micro-ordinateur — qui leur donne accès aux données nécessaires pour bien effectuer leur travail.

Un plan directeur de la gestion de l'information, adopté en 1985, présidera pendant les cinq prochaines années au développement et au perfectionnement des systèmes d'information en cours d'élaboration ou déjà opérationnels. Durant les deux prochaines années, tous les systèmes existants seront l'objet d'une transformation d'envergure et seront adaptés à un nouveau système d'exploitation (MVS/XA, pour les initiés) qui exigera une forte augmentation de la capacité de notre matériel et de nos logiciels.

Les assurés ressentent déjà les effets des efforts considérables consacrés au développement de ces systèmes, notamment en assurances collectives. Un nouveau système est en cours d'implantation en assurance individuelle et on développe entre autres, pour les assurances des caisses, des systèmes qui faciliteront la gestion des assurances prêt et épargne.

Ce sont là les systèmes les plus imposants, mais d'autres encore servent ou serviront des fins plus limitées mais aussi utiles dans plusieurs secteurs: comptabilité, ressources humaines, gestion des placements et marketing par exemple.

Plus de 100 employés permanents sont directement affectés au développement, à l'entretien et à l'exploitation des systèmes.



LES MÉDICAMENTS... PRUDEMMENT

Les médicaments en vente libre nous sont devenus tellement familiers qu'ils font partie de notre quotidien. Ils sont notre solution aux petits maux de la vie. Mais le soulagement qu'ils nous apportent risque de masquer les vrais problèmes.

Cet antiacide soulage-t-il les conséquences d'une mauvaise alimentation? Ce somnifère cache-t-il des signaux importants de notre organisme?

C'est pour aider chacun à utiliser les médicaments avec mesure que l'Assurance-vie Desjardins publie la brochure «Les médicaments, votre santé et vous», sous la forme d'une édition spéciale de la revue Ma Caisse.

La recherche et le texte sont l'oeuvre d'une équipe de pharmaciennes du Service québécois d'information pharmacothérapeutique (SeQIP) de l'École de pharmacie de l'université Laval.



DES ASSURANCES COLLECTIVES COMPLÈTES POUR LES PME

Petite et moyenne entreprise peut-être, mais pas petit et moyen employeur! Le propriétaire d'une PME a besoin, autant que ses collègues des grandes entreprises, de conserver les bons éléments au sein de son personnel.

Tant mieux s'il peut leur offrir des avantages sociaux comparables. C'est possible: en assurances collectives, le régime Uniplus peut offrir autant que les régimes en vigueur dans les «autres» entreprises.

Assurance-vie de base et supplémentaire, assurance-vie des personnes à charge, assurance des frais hospitaliers et médicaux, assurance-salaire, assurance en cas de perte accidentelle de la vie ou d'un membre et même assurance des frais dentaires avec la carte Dentaïde!

Uniplus a la souplesse d'une PME, au prix que peut payer une PME et avec le service que veut une PME.

DES ASSUREURS-VIE QUI RÉUSSISSENT

En 1985, 29 assureurs-vie Desjardins se sont mérité une place à la prestigieuse Table ronde des millionnaires, qui groupe l'élite des assureurs-vie du monde entier.

En plus de posséder les aptitudes et la détermination nécessaires, les assureurs-vie doivent être convaincus de la nécessité d'une formation continue. Les lois changent, de même que les besoins des consommateurs. De nouveaux services sont créés.

La compagnie, par l'intermédiaire de professionnels en formation et par l'encadrement dans chaque agence, leur offre une formation adaptée à leurs besoins. Plusieurs d'entre eux suivent les cours des associations professionnelles: ceux de l'Association des assureurs-vie (suivis par 16 assureurs-vie en 1985) ou le cours d'assureur-vie agréé (10 assureurs-vie ont réussi 17 examens en 1985). Monsieur Yves Beaulieu, nommé directeur de l'agence L'Estrée en fin d'année, a complété ce dernier cours en 1985 et est devenu assureur-vie agréé.



LE CERCLE DESJARDINS

De la grande visite en Gaspésie! Les 73 membres du Cercle Desjardins ont envahi Carleton-sur-mer à la fin de juin pour y tenir leur congrès-étude annuel. Ils étaient accompagnés de leur conjoint et de nul autre que le cardinal Paul-Émile Léger, invité d'honneur, qui a profité de l'occasion pour faire une tournée très remarquée de la Gaspésie.

Monsieur Léandre Boutin, de Cap St-Ignace, est le président du Cercle Desjardins, comme il l'avait été en 1982. Les vice-présidents sont Messieurs Raymond Phillion, de Laval, et Louis-Marie Castonguay, de Québec.

Le Cercle Desjardins est le club d'excellence des assureurs-vie Desjardins. En font partie ceux qui atteignent des objectifs élevés, déterminés au début de chaque année.

DIRECTION

- 1 Président
Oscar Mercure, *c.m., c.a.*
- 2 Vice-président directeur général
René Massicotte, *f.s.a., f.i.c.a.*
- 3 Vice-président Assurances
et Rentes des caisses
Camille Fortier, *f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.*
- 4 Vice-président Assurances
et Rentes collectives
Jean-Louis Garant, *r.i.a., f.l.m.i.*
- 5 Vice-président Assurances
et Rentes individuelles
Louis-R. Labrecque, *f.s.a., f.i.c.a.*
- 6 Vice-président Finances
Edmond Pelchat, *c.a.*
- 7 Vice-président Actuariat et Contrôle
Marcel Pepin, *f.s.a., f.i.c.a.*
- 8 Vice-président Ressources humaines
et techniques
Jean-Claude Beaulieu, *c.r.i., f.l.m.i.*
- 9 Vice-président Services juridiques
Gaétan Cantin, *avocat*
- 10 Vice-président Secrétariat et Communications
Michel St-Cyr, *m.s.s., adm. a.*



ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Directeur des Services aux membres
des caisses

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.

Directeur de l'Actuariat
Assurances et Rentes des caisses

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur des Services aux employés
et dirigeants des caisses

André Duval, m.sc.c.

Directeur des Services techniques
et administratifs

Andrée Jalbert, f.l.m.i.

Directeur du Marketing
Assurances et Rentes des caisses

Michel Labrègue, adm. a.

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Directeur de l'Administration des prestations
Assurances et Rentes collectives

Jacques Bélair, b.a., ll.l.

Directeur de la Commercialisation
Assurances et Rentes collectives

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur de la Tarification
Assurances et Rentes collectives

Jean-Louis Fiset, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur de l'Administration des contrats
Assurances et Rentes collectives

Lucien Roy, b.sc. (physique), m.b.a.

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Directeur des Services aux assurés
Assurances et Rentes individuelles

Réal Bolduc, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur des Ventes
Assurances et Rentes individuelles

Gaétan Sainte-Marie

FINANCES

Directeur des Placements
hypothécaires et immobiliers

Jacques Bouré

ACTUARIAT ET CONTRÔLE

Directeur de l'Actuariat

Camil Lévesque, f.s.a., f.i.c.a.

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES

Directeur des Services de soutien
Yvon Clément

Directeur des Ressources humaines
Florent Gauthier, c.r.i.

Directeur du Développement des
systèmes d'information

Gérard A. Bélanger, m.sc.c.

Directeur de l'Exploitation des
systèmes d'information

Gaston Lauzier, b.sc. (math)

SECRÉTARIAT ET COMMUNICATIONS

Directeur des Communications

Gilles Juneau, f.l.m.i.

BUREAUX

SIÈGE SOCIAL

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2534

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Bas Saint-Laurent – Gaspésie

Adrien Nadeau, a.-v.a., directeur
320, rue Saint-Germain est, bureau 501
Rimouski G5L 1C2
Tél.: (418) 723-9291

Desjardins

Germain Simoneau, a.-v.a., directeur
271, rue Saint-Joseph
Lauzon G6V 1E7
Tél.: (418) 837-2421

La Mauricie

Michel Brouillette, directeur
1350, rue Royale, bureau 775
Trois-Rivières G9B 4J4
Tél.: (819) 374-6256

Laval-Laurentides

Nicole Laliberté, directeur
2, Place Laval, bureau 475
Laval H7N 5N6
Tél.: (514) 668-5110

L'Estrie

Yves Beaulieu, a.-v.a., directeur
3395, rue King ouest, bureau 100
Sherbrooke J1L 1P8
Tél.: (819) 821-2131

L'Outaouais

Jean-Paul Descoeurs, directeur
405, boul. Maloney est, bureau 205
Gatineau J8P 6Z8
Tél.: (819) 643-1743

Montréal-Jacques-Cartier

Alain-M. Sékula, directeur
1560, avenue Dollard
LaSalle H8N 1T6
Tél.: (514) 364-4525

Montréal-Laurier

Raymond Robillard, a.-v.a., directeur
211, rue Jarry est
Montréal H2P 1T6
Tél.: (514) 387-7313

Montréal-Rive-Sud

Gilles Verreault, directeur
1580, boul. Provencher, bureau 203
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 672-1758

Québec

Rémy Bédard, a.-v.a., directeur
1379, chemin Ste-Foy, bureau 201
Québec G1S 2N2
Tél.: (418) 687-4661

Saguenay-Lac St-jean

Pierre A. Simard, directeur
345, des Saguenéens, bureau 205
Chicoutimi G7H 6K9
Tél.: (418) 549-1208

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Lévis

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2222

Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 2222
Montréal H5B 1B3
Tél.: (514) 281-8550

ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Lévis

Représentation
200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2118

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Lévis

200, avenue des Commandeurs
Lévis G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2716
835-4480

Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 2222
Montréal H5B 1B3
Tél.: (514) 281-8550



